



HUNGARIAN PRESIDENCY
Council of Europe
May – November 2021
PRÉSIDENCE HONGROISE
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2021



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

11^e CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence de la Hongrie
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

Conseil de l'Europe
Palais de l'Europe, Strasbourg
26-27 mai 2021
Réunion en ligne [Salle 9]

Allocution d'ouverture

*M. Harry Alex RUSZ,
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Président des Délégués des Ministres,
Représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe*

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Le gouvernement hongrois a été heureux d'inclure cette 11^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage parmi les événements de sa présidence.

L'urgence environnementale, et surtout le changement climatique en tant que grandes menaces pour les droits de l'homme à notre époque, ont incité le gouvernement hongrois à inclure la protection de l'environnement dans les domaines prioritaires de la présidence hongroise du Comité des Ministres.

Au cours des six prochains mois, la présidence hongroise s'attachera à promouvoir les instruments existants du Conseil de l'Europe dans ce domaine et suivra de près les travaux intergouvernementaux menés dans le domaine des droits de l'homme et de l'environnement et sur l'environnement et le droit pénal.

Les questions relatives au paysage et à l'environnement en général sont étroitement liées aux autres priorités de la présidence hongroise, notamment celle qui concerne les « prochaines générations », à savoir les droits de l'enfant et la jeunesse.

La présidence hongroise vise également à promouvoir les synergies entre les efforts des différentes institutions et organes de l'Organisation sur la question de l'environnement et des droits de l'homme, en particulier avec l'Assemblée parlementaire pour qui cette question est également une priorité politique.

La Convention européenne du paysage est l'un des outils existants de l'Organisation dans le domaine de l'environnement. Lorsque nous traitons du paysage, nous traitons des êtres humains dans leur espace de vie, en considérant ses dimensions sociales, environnementales, culturelles et économiques. Lorsque nous traitons du paysage, nous parlons des droits et des devoirs de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Les Etats parties à la Convention ayant exprimé leur volonté de « parvenir à un développement durable », les travaux de mise en œuvre de la Convention s'inscrivent également dans les objectifs du développement durable, tels qu'ils sont définis par l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Les travaux développés dans le cadre du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention portent sur des questions d'une grande actualité, et s'avèrent pionniers, intéressant déjà de nombreux Etats non européens.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'entrée en vigueur, en juillet, du protocole d'amendement de la Convention, qui permettra aux Etats non européens de rejoindre ses Etats parties.

En tant que sujet de société, la question du paysage est l'un des enjeux majeurs du débat public et des politiques publiques. Il appartient donc à chacun d'en prendre soin afin de construire un avenir commun.

Au nom de la présidence hongroise du Comité des Ministres, je vous souhaite une Conférence réussie et je félicite une nouvelle fois Mme Krisztina Kincses de présider la Conférence.

Je voudrais également vous inviter à visiter – malheureusement uniquement en ligne – la fantastique exposition de photos sur les merveilles du paysage hongrois intitulée « La Hongrie magique », qui vous sera présentée ultérieurement par la présidente de la Conférence.

*